



# Convention de cession de bornes de recharge pour véhicules électriques

Entre,

La Communauté Territoriale Sud Luberon, sis 128 Chemin des vieilles vignes 84240 LA TOUR D'AIGUES, représentée par son Président, Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, habilité par délibération n°2022-084 du 22 septembre 2022.

Désigné ci-après par « COTELUB »

Et

Le Syndicat d'Énergie Vauclusien, sis 477 avenue Jules Verne 84700 SORGUES, représenté par

---

Désigné ci-après par « le SEV »

## **Préambule :**

COTELUB, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, a entrepris la mise en valeur de l'Etang de la Bonde situé sur les communes de Cabrières d'Aigues et La Motte d'Aigues. COTELUB est également investie dans la mobilité ainsi que dans la qualité environnementale et à ce titre a souhaité l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

C'est ainsi que COTELUB a implanté 2 bornes de recharge sur le parking de son aménagement à l'Etang de la Bonde.

Le SEV quant à lui est un syndicat mixte vauclusien dont une des compétences vise, à déployer, à l'échelle départementale, un réseau de bornes de recharge publique pour véhicule électrique « le réseau VAUCLUS'Elec ».

COTELUB et le SEV se sont rapprochés afin de se coordonner pour assurer l'exploitation des bornes installées à l'Etang de La Bonde dans un double objectif :

- Capitaliser sur l'expérience du SEV quant à l'exploitation de ce type d'infrastructures ;
- Intégrer les bornes installées par COTELUB à un réseau plus vaste, à l'échelle du département.



COTELUB et le SEV ont donc convenu de la cession des bornes au syndicat dans les conditions définies par la présente convention.

Cette cession est motivée par l'intérêt général attaché à la création d'un réseau de bornes de recharge bénéficiant aux habitants du territoire ainsi qu'aux touristes et contribuant au développement de l'électro-mobilité.

### **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de cession des bornes décrites à l'Article 2 au SEV.

### **Article 2. Description des bornes**

2 Bornes de recharge pour véhicules électriques en aluminium équipée chacune de 2 points de charge (fiches techniques en annexe)

Chaque point de charge comprend une prise type 2 et une prise type E/F (domestique). Elles sont accessibles après ouverture d'une trappe verrouillable. La puissance délivrée maxi est 22kVA par point de charge.

La borne est alimentée par un point de livraison électrique raccordé au réseau public de distribution électrique.

Le compteur électrique est implanté dans un compartiment intégré dans la borne.

Elles sont équipées d'une « plaque fusible » de dimension 500x380mm sur la face avant pour le montage d'un Terminal de paiement carte bancaire sans contact (TPE) et d'un écran 5 pouces.

La borne est posée sur un massif béton enterré par 4 tiges filetées.

Les bornes sont localisées sur le parking de l'étang de la bonde, Lieu-dit Etang de la Bonde, D27, 84240 LA MOTTE D'AIGUES (cf. annexe plan)

La date de réception des travaux est le 30 juin 2021. Les bornes sont sous garantie de bon fonctionnement jusqu'au 29 juin 2023.

Le SEV est réputé avoir parfaite connaissance de l'état des bornes au moment de la cession. Il pourra être procéder à une vérification de bon fonctionnement des ouvrages avant cession.

### **Article 3. Stipulations financières**

La cession des bornes se fait à titre gratuit.

Chaque partie fait son affaire des écritures comptables pour acter ce transfert au budget de chaque collectivité.

La valeur comptable des bornes est de 15 360 € TTC.



## Article 4. Obligations des parties

### a. Obligations du SEV

En contrepartie de la cession gratuite des bornes, le SEV s'engage à assurer l'exploitation des bornes pendant 10 ans.

Il assume l'entretien des bornes et les maintient en parfait état de fonctionnement pendant cette période.

### b. Obligations de COTELUB

A la signature de la présente convention, COTELUB remet au SEV l'ensemble de la documentation technique relatives aux bornes ainsi le marché public concerné par la fourniture et la pose des bornes.

## Article 5. Différends

En cas de différend dans l'application de la présente convention, et à défaut de résolution amiable entre les parties, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Nîmes.

## Article 6. Annexes

- Plan d'exécution ;
- Fiche technique ;
- Attestation de conformité (une pour chaque borne).

Fait à Sorgues, le 21/10/2022

Signature COTELUB

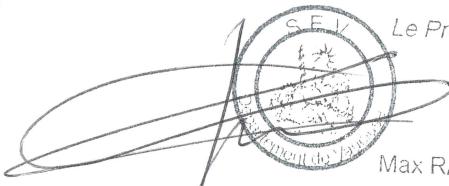
Robert TCHOBDRNOVITCH  
Président  
de la Communauté Territoriale  
Sud Luberon

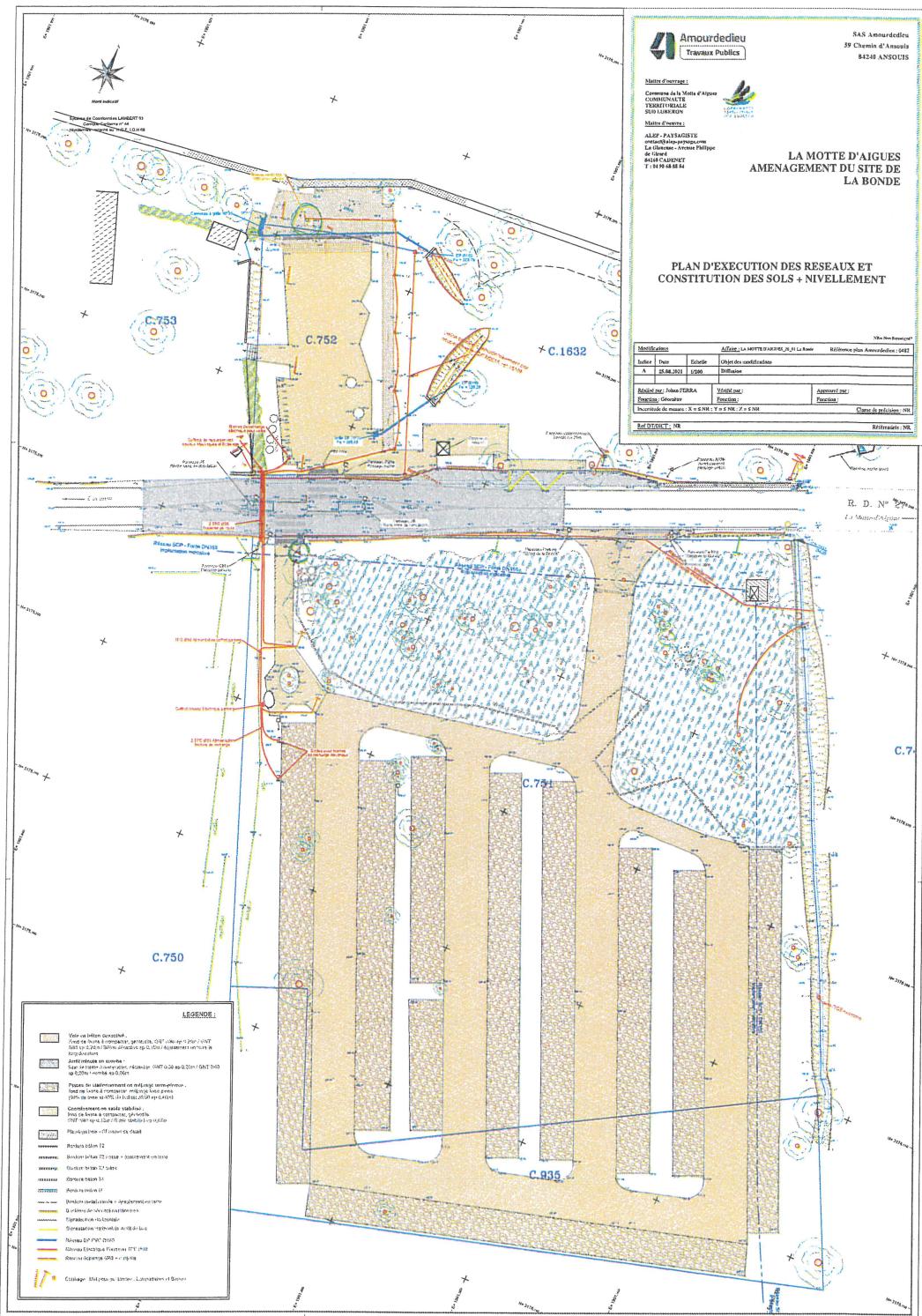


Signature SEV

Le Président,

Max RASPAIL






**City Pro 22 kVA**  
Public Line

**Fiche technique**
**Compatible avec les configurations :**
*"À la carte"*
**RECHARGE DU VÉHICULE**

**Type et nombre de prises**
**Prise Type 2**
**Prise E/F**

N.B. Les usages de la type E/F et de la prise T2 sont exclusifs l'un de l'autre.

**Tension et courant assignés**
**Prise Type 2 - 410V ~ AC jusqu'à 32A**
**Prise E/F - 230V ~ AC jusqu'à 16A**
**Nombre de phases**
**Triphasé**
**Puissance de charge**
**2 x Prise Type 2 : jusqu'à 22 kVA**
**2 x Prise E/F : jusqu'à 3.2 kVA**
**Conformité mode de charge**
**Prise Type 2 - Mode 3**
**Prise E/F - Mode 2**
**Normes et certifications**
**IEC 61851 - IEC 62196, NFC 15-100, EV Ready**
**Protections électriques incluses dans le corps de la borne**
**Pour conformité IEC61851 et EV Ready**
**- 2 x Disjoncteur 4P 30mA Type B**
**- 2 x Disjoncteur magnéto-thermique 3P+N 40A, courbe C**
**En régime de nuage TT, sans mise à la terre**

N.B. La borne comporte pour la prise E/F un disjoncteur magnéto-thermique 16A, courbe C, lot 4,5A

**Mise à la terre**
**1 ligne coupé harmonie électrique**
**2 protections incluses dans la borne**
**INTERFACE UTILISATEUR**
**LED**
**Voyants LED couleur rouge, vert, bleu**
**Porteuse d'une interface**
**Lecteur de badge RFID / NFC (13.56 MHz multi protocoles - ISO 14443 A, B, F) (ex. Mifare, Mifare DESfire, Colpico...)**
**ENVELOPPE**
**Matériau / Couleur**
**Enveloppe en aluminium / Gris (RAL 7010), Blanc (RAL 9016), Gris-Marron (DB703)**
**Indice de protection**
**Envolope IP55 si Prise T2 & E/F IP44 selon la norme IEC 60529**
**- IP (étancheité)**
**K10**
**Environnement**
**Extérieur**
**Température de fonctionnement : -40°C à +50°C**
**Température de stockage : -20°C à +70°C**
**Humidité de stockage ou hors fonctionnement : 10% - 80% sans condensation**
**Plage température**
**38 kg**
**Poids**
**1495mm (hauteur) x 432mm (largeur) x 270mm (profondeur)**
**Dimensions**
**Accessibilité PMR**
**COMMUNICATION, SUPERVISION, PILOTAGE**
**Séparation et gestion dell'énergie par tout moyen à un abonnement**

Les bornes sont gérées par portée EV Platform ou toute plateforme compatible GCPP via notre EV Controller déployer sur site

- Contrôle en temps réel

- Exploitation et pilotage à distance en temps réel

- Gestion des utilisateurs

- Platine de puissance et gestion d'énergie optimisé

- Maintenance (diagnostic à distance, alertes)

- Rapports détaillés et chargement

**Mise en réseau local**

LAN Ethernet ou WLAN (Zigbee, 2.4GHz) pour communication avec l'EV Controller

**OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES**
**Personnalisation sur demande**

Personnaliser selon leurs conditions au fonctionnement

**Écran**

Écran tactile 7 pouces

**Terminal de paiement**

Terminal de paiement par carte bancaire et sans contact

**Clôture de sécurité**

Nous contacter

Mise à jour : 12/02/2020

# ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation à usage non domestique

Cadre réservé  
au CONSUELFormulaire émis le : 18/06/2021  
A envoyer au CONSUEL avant le : 18/06/2022  
N° Client : 116782 N° AC : 60221000041889  
N° SIRET : 38875861700277 Fact. : SE21FS002493 \*

## VISA DU CONSUEL

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)  
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

Attestation "Verte"

Visé par CONSUEL  
le 07/10/2021

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

## ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES  
Adresse : 11 RUE DE LISBONNE  
  
CP : 13127 Ville : VITROLLES  
  
Tél. portable : 0676858987  
Mail : Christophe.BEAUVOIS@eiffage.com

INSTALLATEUR

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES  
11 RUE DE LISBONNE  
13127 VITROLLES

## INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) \* :  NON  OUI

⇒ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. :

Nom du propriétaire de l'installation \* : COTE LUB..Nom du site : \* Borne n° 1 de recharge LA BONDE

Type \*  
 Cocher la case s'il s'agit d'un I.G.H. :  IGH (immeuble de grande hauteur - voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation)  
 ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC : ⇒ Activité \* (1) : \_\_\_\_\_  
 INSTALLATION EXTÉRIEURE : ⇒ Type \* :  éclairage public  mobilier urbain  autre §ans bâtiment : Infrastructure de rechargement véhicule électrique (IRVE)  
 FOYER LOGEMENT (hors unité de vie)  
 SERVICE GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION : ⇒ Type \* :  éclairage  prises de courant  
 autre \* (2) : \_\_\_\_\_

Adresse \* N° : \_\_\_\_\_ Rue : ETANG DE LA BONDEComplément : D.27Code postal : 84240 Commune : LA MOTTE D AIGUES

Latitude : \_\_\_\_\_ Longitude : \_\_\_\_\_

## TRAVAUX

Travaux \*  
 INSTALLATION NEUVE ⇒ remplir la colonne "neufs" du tableau A  
 RÉNOVATION TOTALE ⇒ remplir la colonne "neufs" du tableau A  
 RÉNOVATION PARTIELLE ⇒ remplir les deux colonnes du tableau A  
 MISE EN SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES  
 DE BÂTIMENTS D'HABITATION ⇒ remplir la colonne "existants" du tableau A

	Tableau A	neufs	existants
Nb. circuits	1,5 mm <sup>2</sup>		
	2,5 mm <sup>2</sup>		
	autres	1	

Puissance limitée (3) \* :  OUI  NON ⇒ Si non et en l'absence de rapport d'un organisme d'inspection : Fournir le dossier SC 143 (4)Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) \* :  NON  OUI ⇒ Si oui : Indiquer nom et coordonnées :

L'installateur soussigné (6) atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (4)

Date \* : 23 / 09 / 2021

Signature \* :

Signée électroniquement par  
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (116782)

\* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1) : Exemples : Bureaux, Éts. agricole, Hôtel, Magasin, ... (2) : Exemples : Chaufferie, Climatisation, ...

(3) : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA au point de livraison ( $\leq 90$  A monophasé ou  $\leq 60$  A triphasé).(4) : Téléchargeable à partir de [www.consuel.com](http://www.consuel.com) ou envoi sur demande.

(5) : Concerne les installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

(6) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

Zone réservée au CONSUEL  
Ne rien inscrire dans ce cadre

60221000041889

# ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation à usage non domestique

Cadre réservé  
au CONSUEL

Formulaire émis le : 18/06/2021  
A envoyer au CONSUEL avant le : 18/06/2022  
N° Client : 116782 N° AC : 60221000041898  
N° SIRET : 38875861700277 Fact. : SE21FS002493 \*

## VISA DU CONSUEL

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)  
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie



Attestation "Verte"

Visé par CONSUEL  
le 07/10/2021

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

## ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES  
Adresse : 11 RUE DE LISBONNE  
  
CP : 13127 Ville : VITROLLES  
  
Tél. portable : 0676858987  
  
Mail : Christophe.BEAUVOIS@eiffage.com

INSTALLATEUR

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES  
11 RUE DE LISBONNE  
13127 VITROLLES

## INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) \* :  NON  OUI

⌚ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. :

Nom du propriétaire de l'installation \* : COTE LUB.

Nom du site : \* Borne n° 2 de recharge LA BONDE

Type \* | Cocher la case s'il s'agit d'un I.G.H. :  IGH (immeuble de grande hauteur - voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation)  
 ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC : ⌚ Activité \* (1) :  
 INSTALLATION EXTÉRIEURE : ⌚ Type \* :  éclairage public  mobilier urbain  autre \$ans bâtiment : Infrastructure de rechargement véhicule électrique (IRVE)  
 FOYER LOGEMENT (hors unité de vie)  
 SERVICE GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION : ⌚ Type \* :  éclairage  prises de courant  
 autre \* (2) :

Adresse \* N° : ETANG DE LA BONDE

Complément : D.27

Code postal : 84240 Commune : LA MOTTE D AIGUES

Latitude : \_\_\_\_\_ Longitude : \_\_\_\_\_

## TRAVAUX

Travaux \* |  INSTALLATION NEUVE ⌚ remplir la colonne "neufs" du tableau A  
 RÉNOVATION TOTALE ⌚ remplir la colonne "neufs" du tableau A  
 RÉNOVATION PARTIELLE ⌚ remplir les deux colonnes du tableau A  
 MISE EN SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES

DE BÂTIMENTS D'HABITATION ⌚ remplir la colonne "existants" du tableau A

Puissance limitée (3) \* :  OUI  NON ⌚ Si non et en l'absence de rapport d'un organisme d'inspection : Fournir le dossier SC 143 (4)

Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) \* :  NON  OUI ⌚ Si oui : Indiquer nom et coordonnées :

Tableau A		neufs	existants
Nb circuits			
	1,5 mm <sup>2</sup>		
	2,5 mm <sup>2</sup>		
	autres	1	

L'installateur soussigné (6) atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (4)

Date \* : 23 / 09 / 2021

Signature \* :

Signée électroniquement par  
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (116782)

\* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1) Exemples : Bureaux, Éts. agricole, Hôtel, Magasin, ... (2) Exemples : Chaufferie, Climatisation, ...

(3) : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA au point de livraison ( $\leq$  90 A monophasé ou  $\leq$  60 A triphasé).

(4) : Téléchargeable à partir de [www.consuel.com](http://www.consuel.com) ou envoi sur demande.

(5) : Concerne les installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

(6) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

Zone réservée au CONSUEL  
Ne rien inscrire dans ce cadre



60221000041898

SC 108A-2



# ATTESTATION DE CONFORMITÉ

N° 12507\*03

Formulaire  
obligatoire  
CODE DE  
L'ENERGIE  
articles  
D342-18 à 21

Cadre réservé  
au CONSUEL

Formulaire émis le : 18/06/2021  
A envoyer au CONSUEL avant le : 18/06/2022  
N° Client : 116782 N° AC : 60221000041889  
N° SIRET : 38875861700277 Fact. : SE21FS002493 \*

Installation de consommation à usage non domestique

## VISA DU CONSUEL

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)  
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie



Attestation "Verte"

Visé par CONSUEL  
le 07/10/2021

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

## ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Adresse : 11 RUE DE LISBONNE

CP : 13127 Ville : VITROLLES

Tél. portable : 0676858987

Mail : Christophe.BEAUVOIS@eiffage.com

## INSTALLATEUR

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES  
11 RUE DE LISBONNE  
13127 VITROLLES

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) \* :  NON  OUI

⇒ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. :

Nom du propriétaire de l'installation \* : COTE LUB..

Nom du site : \* Borne n° 1 de recharge LA BONDE

Cocher la case s'il s'agit d'un I.G.H. :  IGH (immeuble de grande hauteur - voir R122-2 du code de la construction et de l'habitation) ÉTABLISSEMENT RECEVANT DES TRAVAILLEURS ET/OU DU PUBLIC : ⇒ Activité \* (1) : INSTALLATION EXTÉRIEURE : ⇒ Type \* :  éclairage public  mobilier urbain  autre Sans bâtiment : Infrastructure de rechargeant véhicule électrique (IRVE) FOYER LOGEMENT (hors unité de vie)  éclairage  prises de courant SERVICE GÉNÉRAUX DE BÂTIMENTS D'HABITATION : ⇒ Type \* :  autre \* (2) :

Adresse \* N° : Rue : ETANG DE LA BONDE

Complément : D.27

Code postal : 84240 Commune : LA MOTTE D AIGUES

Latitude : Longitude :

## TRAVAUX

- \* Travaux
- INSTALLATION NEUVE ⇒ remplir la colonne "neufs" du tableau A
  - RÉNOVATION TOTALE ⇒ remplir la colonne "neufs" du tableau A
  - RÉNOVATION PARTIELLE ⇒ remplir les deux colonnes du tableau A
  - MISE EN SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES

DE BÂTIMENTS D'HABITATION ⇒ remplir la colonne "existants" du tableau A

	Tableau A	neufs	existants
Nb. circuits	1,5 mm <sup>2</sup>		
	2,5 mm <sup>2</sup>		
	autres	1	

Puissance limitée (3) \* :  OUI  NON ⇒ Si non et en l'absence de rapport d'un organisme d'inspection : Fournir le dossier SC 143 (4)Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) \* :  NON  OUI ⇒ Si oui : Indiquer nom et coordonnées :

L'installateur soussigné (6) atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (4)

Date \* : 23 / 09 / 2021

Signature \* :

Signée électroniquement par  
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (116782)

\* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1) : Exemples : Bureaux, Éts. agricole, Hôtel, Magasin, ... (2) : Exemples : Chaufferie, Climatisation, ...

(3) : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA au point de livraison ( $\leq$  90 A monophasé ou  $\leq$  60 A triphasé).(4) : Téléchargeable à partir de [www.consuel.com](http://www.consuel.com) ou envoi sur demande.

(5) : Concerne les installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

(6) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

Zone réservée au CONSUEL  
Ne rien inscrire dans ce cadre

60221000041889